

Mardi, 14 avril 2009

Faits divers



« Quand il va jusqu'à la haine, le dialogue devient impossible »

OLGA ODINETZ, présidente de l'Association contre l'aliénation parentale*

L'aliénation parentale est une maltraitance psychologique, martèle l'Association contre l'aliénation parentale (Acalpa), qui se bat pour défendre les droits de l'enfant dans les cas de séparations conflictuelles. Sa présidente, Olga Odinetz, en décrypte ici certains ressorts, applicables à l'histoire d'Elise.

Que peut ressentir cette petite fille de 3 ans et demi, déjà enlevée trois fois par l'un ou l'autre de ses parents ? « Un enfant tout petit manque tant de repères qu'il s'adapte au moment présent et à la personne dont il dépend pour sa survie, décrit Olga Odinetz. Or l'autre parent va forcément lui manquer. L'enfant va compenser ce déséquilibre par un surinvestissement affectif de la famille avec laquelle il vit. » Tant que l'enfant est avec l'un ou l'autre de ses parents, ce dernier est son repère. Placé auprès d'un tiers, comme Elise l'a été après l'arrestation de sa mère, « il ressent un fort sentiment d'abandon ».

« En Russie, il n'y a pas de principe de coparentalité »

Dans tous les cas, si la séparation perdure, l'enfant va souffrir d'un problème d'identité. « Le kidnapping parental est un abus d'autorité, car il revient à présenter l'autre parent comme dangereux, souligne Olga Odinetz. Il faut justifier la fuite, la précipitation, le fait de se cacher des forces de l'ordre. L'enfant a peur : on lui demande de se taire pour protéger son parent et il est dans une totale incertitude sur ce qu'est devenu l'autre. » Au final, insiste-t-elle, « deux systèmes vont s'opposer ». « Ses parents se sont rencontrés par amour et passion. Or, brusquement, le référentiel aimable est diabolisé. Il y a rejet de toute la culture de l'autre, de sa famille, de sa façon de vivre. »

Une médiation aurait-elle pu fonctionner dans le cas d'Elise ? Olga Odinetz estime qu'elle aurait été très difficile, et ce, pour plusieurs raisons. « D'abord parce qu'il n'y a pas de principe de coparentalité en Russie, explique-t-elle. Dans ce pays, l'enfant appartient toujours à la mère. » Ensuite parce que la médiation est d'autant plus délicate que le conflit s'est installé dans le temps. « Quand il va jusqu'à la haine, le dialogue devient impossible. »

En Allemagne, par exemple, la médiation d'un juge dans les cas de séparations conflictuelles intervient « dans les deux semaines ». Une équipe multiprofessionnelle qui réunit un magistrat, un psychologue et une assistante sociale prend en charge les parents et les accompagne dans la durée.

Pascale Ébré. Le Parisien

* www.acalpa.org.